HEM

CHUTE MALENCONTREUSE. — Chez M. Bétremieux Aimé fils, une ouvrière, Mlle Clémence Mourisse, est tombée de si malheureuse façon contre un métier, parce que son pied s'était entortillé dans un écheveau, que dans sa chute elle s'est contusionnée le maxillaire supérieur droit avec ébranlement des dents et qu'elle a contracté des plaies à la lèvre supérieure. Dix jours de repos; docteur Parmentier.

TOUFFLERS

LA VACCINATION ANTIVARIOLIQUE. — Les séances de vaccination et de revaccination sont ainsi fixées: 1° le mardi 3 juin, de 4 à 5 h. du soir, pour les enfants de moins d'une année et ceux âgés de 10 à 11 ans; le jeudi 5 juin, de 7 à 8 h. du soir, pour les jeunes gens de 20 à 21 ans.

Toutes les vaccinations et revaccinations sont faites gratuitement, mais obligatoires pour tous les habitants, dans leur première, leur onzième et leur vingt-unième année.

Des contraventions seront relevées contre les absents. Les séances ont lieu à la Mairie.

FOREST

LE CONSEIL MUNICIPAL se réunira le mercredi 4 juin, à sept heures du soir, en session ordinaire. Ordre du jour: comptes et budgets communaux et du Bureau de bienfaisance; affaires et questions diverses.

LEERS

CONTUSIONS DU COUDE. — Aux briqueteries Salembier et Cie, à la Motteiette, un briquetier, Alfred Vandenberchelden, 15 ans, demeurant à Hérinnes, alimentait le sableur, lorsque sa pelle fut prise dans le mouvement rotatif et en voulant l'en retirer, il se fit des contusions de l'articulation du coude droit avec attrition des muscles. Dix jours de repos. Docteur Phalempin.

PIED CONTUSIONNÉ. — A l'usine Motte-Bossut, un monteur de chaînes, Louis Blin, 45 ans, demeurant à Leers, Place, a eu la partie dorsale du pied droit contusionné par la chute d'une ensouple. Six jours de repos, sauf complications. Docteur Phalempin.

AUTOMOBILES BERLIET

PROCHAINEMENT la SUCCURSALE de LILLE ACTUELLEMENT 2, RUE JEAN SANS PEUR

SERA TRANSFÉRÉE 107, Rue Nationale

ANCIEN GRAND SKATING 48722

OCCASIONS. La Cie des Bronzes, 101, rue Nationale, à Lille, informe sa clientèle et le public qu'elle met en vente un lot important de garnitures de cheminées, marbres, lustres anciens provenant de reprises, ou échanges. Le tout vendu de 60 à 80 % de sa valeur. Envoi sur demande de la notice détaillée. 53880

WATTRELOS

UN GRAVE ACCIDENT au Sapin-Vert

Un jeune ouvrier briquetier de M. Delecourt, fabricant au Sapin-Vert, était occupé, hier matin, à une machine à broyer de la terre quand, par suite d'un faux mouvement, le jeune ouvrier perdit l'équilibre et eut la jambe droite comprimée par les organes du métier. Les personnes témoins de l'accident se portèrent en toute hâte au secours de la victime, qui fut l'objet des soins les plus empressés d'un docteur.

La victime, Alois David, âgé de 15 ans et demi, avait le pied et une partie de la jambe, jusqu'au dessus de la cheville, dans un tel état, que le praticien ordonna immédiatement son transfert à l'hôpital.

M. le docteur Leplat, chargé du service de l'hôpital, a dû pratiquer l'amputation.

L'état du blessé, quoique grave n'inspire aucune inquiétude, sauf complications.

LES FUNÉRAILLES D'UN DOUANIER. — Les funérailles de M. Louis Deffrenne, douanier à la gare, décédé à l'âge de 48 ans, dans un dispensaire de Lille des suites d'une opération, ont eu lieu hier après-midi en l'église Saint-Vincent de Paul, au Crétinier, à Wattrelos, au milieu d'une nombreuse assistance.

La levée du corps a été faite à la maison mortuaire, au Sapin-Vert. Le deuil était conduit par les frère et beau-frère du défunt.

Des douaniers en armes formaient la garde d'honneur autour du cercueil.

Dans la nombreuse assistance on remarquait M. Wacogne, inspecteur principal, représentant l'administration des douanes; le capitaine Jacquemin, de Tourcoing; les lieutenants Méquin, Raoult, de Roubaix; Delaval, de Roncq; François, vérificateur des douanes à la gare de Tourcoing.

Il y avait également des délégations de douaniers des diverses brigades des capitaineries de Roubaix-Tourcoing. Quatre couronnes ont été offertes dont une par l'Union générale des agents du service actif de France et des colonies, une magnifique par le personnel des douanes de la gare. Au cimetière deux discours ont été prononcés, le premier par M. l'inspecteur Wacogne, au nom de la direction des douanes, et M. Denis, brigadier de Roubaix-droite. L'inhumation a eu lieu au cimetière de Wattrelos.

CHEZ LES POMPIERS RETRAITÉS. — Au cours de la réunion des sapeurs pompiers retraités qui a eu lieu chez M. Vital, cabaretier rue de l'Alma, une commission de six membres a été nommée. Cette commission a été chargée de s'entendre avec les membres du conseil d'administration du corps des sapeurs pompiers, en vue de la modification à apporter au règlement concernant les veuves des retraités.

M. Achille Lepers adjoint au maire, qui fait partie des vétérans, a assuré ses collègues de tout son concours auprès de l'administration municipale.

NÉCROLOGIE. — On annonce la mort de Mme Vanlerberghe, décédée le 27 mai, à l'âge de 71, auprès de son fils, M. l'abbé Nestor Vanlerberghe, vicaire de la paroisse Saint-Joseph, à Roubaix.

Un service funèbre sera célébré jeudi, à 10 heures, en l'église paroissiale de Saint-Joseph. Le corps sera ensuite transporté à Volxerinckhove, près Bollezeele, sa paroisse, où un service d'enterrement aura lieu le lendemain, vendredi, à 10 heures.

La défunte était aussi la mère de Mlle Emma Vanlerberghe, institutrice libre à Bollezeele.

UN COMMENCEMENT D'INCENDIE. — Dans la soirée de lundi, un commencement d'incendie qui a été promptement éteint, s'est déclaré dans une chambre de l'habitation de M. Eugène Delattre, tisserand, rue Carnot. Le feu, qui s'est communiqué aux literies, a causé pour une trentaine de francs de dégâts. Il y a assurance. On croit que ce commencement d'incendie a été provoqué par la cheminée.

LES TROTTOIRS AUX PIÉTONS. — Un habitant d'Estaimpuis, M. Clovis Dhallemems, tisserand, âgé de 21 ans, qui a été surpris roulant en vélo sur un trottoir, a été l'objet d'un procès-verbal.

"Je suis très reconnaissant pour la recette gratuite"

Il n'y a rien de tel contre la douleur

Ce fut un heureux jour pour moi que celui où je lus dans vos colonnes la recette gratuite qui avait guéri un de vos lecteurs. A cette époque j'étais abattu par la grippe et complètement courbaturé. Un docteur m'assurait que ces douleurs étaient de la névralgie tandis qu'à l'hôpital on me dit qu'il s'agissait d'une névrite. L'absorption des remèdes était pour moi un supplice car ils me donnaient des battements de cœur. J'usai de votre recette le soir même et le lendemain j'étais debout. Mon refroidissement était dissipé, mon cœur normal, et, bien que j'aie ressenti pendant le jour un peu de courbature, je n'ai plus rien eu depuis.

» J'indiquai la recette à ma femme qui souffrait de rhumatisme et de lumbago et elle fut également guérie. Cette recette était celle-ci: « Allez chez le pharmacien le plus proche et demandez lui dix grammes de Képhaldol sous forme de comprimés. Prenez deux comprimés en une fois et ensuite si c'est nécessaire, un autre toutes les 2 heures jusqu'à disparition des douleurs.

» J'en avais pris deux en allant au lit ce qui arrêta net ma grippe ». — Un Lecteur.

11948a

Notre Réclame

Blouse toile laine bande imprimée.... 4.95
» paillette tout soie 6,75
» crêpe de chine plissé..... 12.50
Jupons tout soie teintes modes toujours vendus 6,95 laissés à..... 5,95
Choix très varié et très complet AUX SŒURS DE CHARITÉ, 33, rue du Vieil-Abreuvoir, ROUBAIX. 54423

COURQUIN frères, joailliers
LILLE - 115, Boulevard de la Liberté 67340

TOURCOING

A la Commission sanitaire

La Commission sanitaire de la 4e circonscription de l'arrondissement de Lille s'est réunie lundi à 3 heures précises du soir, à l'Hôtel de Ville de Tourcoing, sous la présidence de M. le docteur Julien, directeur du Bureau d'Hygiène de Tourcoing.

Etaient présents: M. le docteur Julien; MM. Bruneau, pharmacien; Tétart, vétérinaire; Fouquet-Lelong, conseiller général, membres; M. Louis Brunin, secrétaire administratif.

I. — La Commission a émis son avis sur une demande d'autorisation concernant une porcherie à Tourcoing, rue du Brun-Pain.

II. — Elle a décidé que les travaux d'assainissement ci-après seront prescrits dans un immeuble, comprenant 16 maisons, six à Neuville-en-Ferrain, hameau du Purgatoire: 1. démolition et comblement des 16 fosses d'aisances existantes; 2. reconstruction de ces fosses à 3 mètres des habitations; 3. comblement du puits actuel, deux analyses différentes ayant révélé une contamination intense de l'eau fournie; 4. établissement d'un nouveau puits couvert, cimenté et suffisamment profond pour fournir une eau propre à l'alimentation de ces 16 maisons.

III. — La Commission, en outre, a chargé un de ses membres de procéder à une enquête et de faire un rapport sur une demande d'autorisation d'usine pour le rouissage du lin à Halluin.

STATISTIQUES D'AVRIL

Les analyses

Il a été procédé au cours du mois d'avril, à l'analyse chimique et bactériologique de sept échantillons d'eau prélevés par les soins du service sanitaire, à la suite de plaintes et réclamations de locataires.

Sur ce nombre, deux seulement ont été reconnus propres à la consommation, pour les autres, des injonctions ont été faites aux propriétaires intéressés les mettant en demeure d'avoir à faire combler leurs puits jusqu'au niveau du sol et à faire installer l'eau potable de la canalisation publique dans leurs propriétés dans des délais variant de 15 jours à 1 mois.

Cinq puits alimentant un total de dix-sept maisons ont ainsi été condamnés à titre définitif.

D'autre part, un propriétaire a été mis en demeure de faire installer l'eau potable dans une maison lui appartenant, dépourvue d'eau de puits.

La salubrité des immeubles

Douze enquêtes ont été instruites dont huit à la suite de plaintes de diverses personnes habitant la ville, les autres sur l'initiative du Bureau d'Hygiène, pour les causes ci-après désignés:

Insalubrité générale de maisons d'habitation; eau impropre aux usages alimentaires; cabinets, fosses d'aisances en mauvais état ou débordant; cheminée à hauteur non réglementaire, toiture en mauvais état, etc...

La plupart des propriétaires ont donné satisfaction sans délai, sur simple invitation du service, pour les autres, des injonctions ont été faites aux intéressés les mettant en demeure d'avoir à faire effectuer divers travaux, notamment: refaire les enduits de murs atteints d'humidité, recimenter des fosses d'aisances dont le cimentage était défectueux, munir les dites fosses de tuyaux d'évent, réparer des toitures, etc.

Deux plaintes reconnues non fondées ont été classées par le service, une autre ne concernant pas le Bureau d'Hygiène, a été transmise au service compétent pour la suite à donner.

CHEZ LES POMPIERS

UNE REMISE DE DISTINCTION

L'administration municipale réunie à l'Hôtel de Ville, hier, à midi, a procédé à la remise des récompenses honorifiques accordées récemment par le ministre de l'Intérieur, à MM. Flament, sous-lieutenant, Ducoulombier, sergent, Beaucarne, caporal, Loridan, sapeur. On sait que ces braves ce sont distingués par le courage et leur dévouement, lors de l'explosion du peignage de MM. Lorthiois frères, le 1er mars 1912.

L'INSTALLATION DU NOUVEAU JUGE DE PAIX des CANTONS NORD et NORD-EST. — C'est hier, mardi, qu'a eu lieu, au Palais de Justice, l'installation de M. Mathis, juge de paix des cantons Nord et Nord-Est de Tourcoing, nommé en remplacement de M. Emile Auriolle, récemment décédé. Le greffier, M. Turpin, des huissiers, plusieurs avocats et agréés assistaient à cette installation.

AU BOULEVARD INDUSTRIEL. — Nous apprenons que d'importants achats de terrain ont été faits par la maison Tiberghien frères, au Boulevard Industriel, au lieu dit le Pont-Rompu. Un important tissage serait construit sur ces terrains, qui ont une superficie de 9 hectares.

UNE VISITE DES CINÉMAS. — M. Kernevez, commissaire central à Tourcoing, a commencé, dans la journée de mardi, en compagnie du sous-inspecteur Lorthiois, la visite des cinémas installés dans notre ville, afin de voir si ces établissements offrent toutes les garanties au point de vue de la sécurité. Le magistrat tient aussi à se rendre compte si leurs directeurs se sont conformés aux instructions prescrites par M. le préfet du Nord dans son arrêté du 5 février 1913.

FIANÇAILLES. — Nous apprenons les fiançailles de M. René Flipo, fils de M. Charles Flipo, industriel, membre de la Chambre de Commerce de Tourcoing, et de Mme née Prouvost, avec Mlle Madeleine Vanden Berghe.

LA CULTURE DU LIN. — Nous croyons devoir rappeler aux cultivateurs qui désirent bénéficier de la prime accordée par la loi du 9 avril 1910 pour la culture du lin, qu'ils doivent faire leur déclaration d'ensemencement avant le 1er juin prochain, à la mairie.

A L'ORPHEON « L'ECHO DE LA FRONTIÈRE ». — Ainsi que toutes les années au mois de mai, l'orphéon l'« Echo de la Frontière » a renouvelé sa commission comme suit:

Président d'honneur: M. Albert Melliez; président: J.-L. Heuls; vice-président: J.-B. Desbonneta; doyen: Désiré De Bue; secrétaire: H. Libbrecht; secrétaire-adjoint: J. Vanelstraete; trésorier: Ch. Dusollier; porte-bannière: Etienne Liénart; commissaires: J. Dekoster, Polydore Martens, A. Debouvrie, J. Dhaene, L. Christiaens.

La société assistera au Festival d'Armentières, le 8 juin, et au Festival International de Gand, le 3 août.

IL ALLAIT AU GRAIN. — Un domestique, Octave Rossel, âgé de 30 ans, domicilié à Mouscron, Mont-à-Leux, au service de Mme veuve Delebecq, entrepreneur de transports, rue du Tilleul, avait été chargé d'effectuer un transport de blé pour le compte de M. Auguste Van Eslande, minotier à la Croix-Rouge. Arrivé à destination, on constata un manquement de 60 kilos de grain. Le domestique avait l'intention de nourrir ses poules avec le blé du minotier.

M. Lenfant, commissaire de police de la Croix-Rouge, ayant reçu la plainte de celui-ci, a verbalisé à la charge de Rossel, pour détournement de marchandises.

UN SUICIDE AU BLANC-SEAU. — Une ouvrière bobineuse, Mlle Céline Dewitte, âgée de 40 ans, demeurant rue d'Iéna, 30, qui était atteinte depuis quelque temps de neurasthénie, s'est donné la mort dans un accès de fièvre, en se jetant dans le canal. Mlle Dewitte s'était levée vers une heure du matin, au cours de la nuit de lundi à mardi. Peu de temps après son père ayant constaté son absence, alla prévenir ses deux fils, qui habitent le quartier.

Ceux-ci se mirent à la recherche de la jeune fille. Deux heures plus tard, ils découvrirent son cadavre qui surnageait dans le canal, près de la passerelle, près du château Vanoutryve. Aidés de l'agent de police Blondeau, les fils Dewitte retirèrent avec une gaffe le corps de leur malheureuse sœur qui avait cessé de vivre. Le docteur qui fut appelé n'a pu que constater le décès.

Le corps de Mlle Dewitte a été reconduit au domicile paternel, rue d'Iéna, 30, sur la voiture d'ambulance de l'Hôpital Civil.

M. Meynier, commissaire de police du 2e arrondissement, a fait les constatations d'usage.

L'ELIXIR des SŒURS de CHARITÉ donne force et vigueur à tous ceux qui sont affaiblis et neurasthéniques. 1510-3

MORT D'UN ANCIEN COMBATTANT DE 1870-71. — Aujourd'hui auront lieu, à 9 heures et demie, en l'église Saint-Christophe, les funérailles de M. Victor Hercelle, ancien combattant de 1870-71, décédé à l'âge de 68 ans, à son domicile, rue de Tournai, 33.

MOUVAUX

BLESSÉ PAR UN BLOC DE BRIQUES. — Un maçon de M. Masquelier, entrepreneur à Tourcoing, M. Henri Noulet, âgé de 53 ans, demeurant rue Nationale, cour Vienne, 3, à Tourcoing, a été blessé au pied droit par un bloc de briques au chantier de M. Georges Despreis, boulevard des Trois-Villes. M. le docteur Decouvelaere a constaté une contusion du pied qui le mettra dans l'obligation de quitter son travail pendant une dizaine de jours.

Le SUCRE BEGHIN

se reconnaît à sa blancheur à sa fonte régulière 1408

Nouvelles Religieuses

ROUBAIX

— St-Martin. — Mercredi 28 mai: A 7 heures, messe du Saint-Sacrement pour les rues de la Paix, Gros-Saule, Ternaux, Longue-Chemise, Nouveau-Monde, fort Mulliez; à 8 heures, pour les rues du Pays, Vieil-Abreuvoir, Nain, Gare; à 8 h. 1/2, pour les rues Latine, Banque, Pierre-Motte, St-Antoine et le boulevard Gambetta; à 9 heures, pour la Grande-Rue. — Jeudi 29 mai: A 8 heures, pour la rue du Curé et le contour St-Martin; à 8 h. 1/2, pour les rues du Curoir, Fabricants, Inkermann; à 9 heures, pour le boulevard de Paris et la rue du Manège.

— St-Antoine. — Mercredi 28 mai, à 3 heures après-midi, réunion des Mères Chrétiennes, salut et instruction.

— St-Michel. — Mercredi 28 mai, à 9 heures, réunion des Mères Chrétiennes, messe et instruction.

— St-Jean-Baptiste. — Mercredi 28: A 7 heures, messe du St-Sacrement pour les rues Larochefoucauld, J.-B. Vercouter, J.-B. Notte et Eugène Motte. A 7 h. 1/2, pour les rues Lesueur, Nicolas-Poussin, Ingres et boulevard du Château. — Jeudi 29: A 8 heures, pour les rues Henry-Bossut, de Barbieux et avenue des Villas.

— Chapelle de la Visitation Sainte-Marie, 128, boulevard de Strasbourg. — Le vendredi 30 mai, fête du Sacré-Cœur de Jésus, sera célébrée la solennité du cinquantenaire de l'érection de l'Archiconfrérie de la garde d'honneur du Sacré-Cœur de Jésus, présidée par Mgr Carlier, vicaire-général et directeur diocésain de l'Association. Voici l'ordre des offices: Première messe à 5 heures; deuxième messe à 6 heures, avec exposition du Très-Saint-Sacrement; troisième messe à 7 heures; messe solennelle à 9 heures. A 4 heures, vêpres et salut avec sermon, par M. l'abbé Delatre, aumônier des Œuvres, à Tourcoing.

— Cercle Saint-Joseph des Champs. — Fidèle à la tradition, le Cercle Saint-Joseph des Champs est allé dimanche dernier, à la Marlière, où il a assisté à la messe de 6 h. 1/2. La Chorale du Cercle a interprété avec talent, le « Kyrie », le « Sanctus » et l'« Agnus Dei », de la Messe de Ste-Thérèse, et le cantique de circonstance: « O Marie, ô Mère chérie ». La messe était célébrée par le directeur du Cercle, M. l'abbé Villain, qui a prononcé une allocution sur la vie de la Sainte-Vierge, écoutée avec le plus grand intérêt.

Convois Funèbres

Monsieur Séraphin-Joseph VANMELDER, Concierge de la maison Toulemonde-Destombe, décédé subitement à Dottignies, le 25 mai 1913, dans sa 54me année. Convoi et Service Solennels, le Jeudi 29 courant, à 9 heures et demie, église Saint-Martin, à Roubaix. Assemblée, à l'église. 54463d

Madame Emile DEBEYNE, née Adèle-Joseph MEURIN, décédée à Roubaix, le 26 mai 1913, dans sa 47me année, administrée du Sacrement de l'Extrême-Onction. Convoi et Service Solennels, le Jeudi 29 courant, à 9 heures, église Saint-Antoine de Padoue. Vigiles le Mercredi 28, à 5 heures. — Assemblée, 24, rue de Lorraine à 8 h. 3/4. 54454d

Monsieur Victor HEGELLE, entrepreneur, Ancien Combattant de 1870-71, veuf de Dame Délina LERUSTE, décédé à Tourcoing, le 25 mai 1913. Convoi et Service qui auront lieu le mercredi 28 mai à 9 heures et demie, en l'église Saint-Christophe. Assemblée, 93, rue de Tournai, à 9 h. 1/4. 54496d

NÉCROLOGIE

— A Valenciennes, ont eu lieu les funérailles de Sœur Angélique, dans le monde Angélique Gerenton, décédée dans la 77e année de son âge et la 55e de sa vocation religieuse. Sœur Angélique était depuis 32 ans à l'Hôpital Général, dans le service des malheureuses filles et des épileptiques.

Il n'y a pas d'autre marché d'objets d'occasion que celui des annonces.

Nouvelles Militaires

CONCOURS POUR L'ADMISSION A L'ECOLE SUPÉRIEURE DE GUERRE EN 1914. — Les épreuves écrites du concours pour l'admission à l'école supérieure de guerre en 1914 seront passées au chef-lieu de chaque corps d'armée et auront lieu aux dates ci-après. Epreuves du 1er degré: lundi 3 et mardi 4 novembre; du 2e degré: jeudi 8, vendredi 9 et samedi 10 janvier; épreuves orales équitation: auront lieu à Paris, en trois series, à partir du 23 février.

Examens pour l'obtention directe du brevet d'état-major en 1913. Les examens des officiers supérieurs et capitaines candidats au brevet d'état-major auront lieu: épreuves écrites du 16 au 21 août; épreuves orales équitation, les 22 septembre, 29 septembre et 6 octobre.

RÉSERVE SPÉCIALE. — *Mutation.* — ARTILLERIE. — Le sous-lieutenant Renaud est réintégré et classé au 27e regiment.

ECOLE MILITAIRE D'INFANTERIE. — Liste alphabétique, par corps d'armée, des candidats reconnus admissibles à l'Ecole militaire d'infanterie, à la suite du concours de 1913:

Infanterie métropolitaine. — 1er corps d'armée: 1er régiment: Ducellier et Thomas, sergents; 3de régiment: Allard, adjudant; Pirus, sergent; 43e d'infanterie: Gely, sergent-major; D'Hermies, sergent; 110e d'infanterie: Jouannéaux et Pruvost, sergents; 145e d'infanterie: Courtois, sergent.

Les examens oraux commenceront le 5 juin, pour le centre de Paris, et se poursuivront dans l'ordre des centres ci-après: Reims, Lyon, Marseille, Montauban, Tours.

ECOLE MILITAIRE DE L'ARTILLERIE. — Liste nominative par corps d'armée des sous-officiers admis, à la suite des épreuves écrites, en 1913, à prendre part aux épreuves orales d'admission à l'Ecole militaire de l'artillerie (division de l'artillerie):

1er corps d'armée: 5e d'artillerie: Canonne et Maurel, maréchaux des logis; 27e régiment: Chauvin, maréchal des logis; 41e régiment: Crouzatier, Trèves, maréchaux des logis.

Les examens oraux commenceront le 5 juin 1913 par le centre de Versailles et se poursuivront dans l'ordre des centres ci-après: Chalons, Valence, Nîmes, Toulouse et Poitiers.

ARMÉE TERRITORIALE. — Génie. — Le sous-lieutenant de l'armée territoriale dont le nom suit, a été promu au grade de lieutenant, et maintenu dans son affectation actuelle: M. Burnoof, du 2e bataillon territorial.

En allant à Lille, arrêtez-vous aux étalages de

MINET FRÈRES

Tailleurs et Chemisiers, 6, r. des Manneliers (p. Gde-Place). Aujourd'hui: Complets tts faits. Coutils enfants, Chemises Zéphir, Cravates.

Tribune Publique

(LES ARTICLES PUBLIÉS DANS CETTE PARTIE DU JOURNAL N'ENGAGENT NI L'OPINION, NI LA RESPONSABILITÉ DE LA RÉDACTION.)

L'ouverture de l'Ecole de natation

Roubaix, le 27 mai 1913.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

Permettez-moi, s'il vous plaît, d'emprunter les colonnes de votre journal, pour réclamer, au nom d'un groupe de baigneurs, l'ouverture de l'école de natation, la température est, je crois, suffisamment chaude, et les fervents de natation suffisamment nombreux, pour accéder à notre désir.

Nous espérons que l'Administration municipale prendra bonne note de notre demande, et que d'ici quelques jours, nous pourrons nous livrer de nouveau à notre sport favori.

En vous remerciant à l'avance. etc...

Pour un groupe de nageurs, E. V.

Petite Correspondance

Nous rappelons que ce service est tout à fait gratuit et que nous ne répondons jamais directement; par conséquent, nos correspondants occasionnels sont priés de ne pas joindre de timbres-poste à leur lettre, et nous déclinons toute responsabilité à ce sujet. N. D. L. R.

A.B. 43. — A moins de stipulation explicitement insérée à l'acte, il faut renouveler le bail pour une nouvelle période de 3, 6, 9 ans. — *A.B.C.D.* — Dans la soirée du dernier jour, rigoureusement avant minuit. — *Une fiancée ennuyée.* — Il y a certaines formalités à remplir: on vous les indiquera au bureau de l'état-civil. — *Un lecteur assidu.* — Fumigations de soufre dans toutes les places, blanchiment des murs à la chaux, lavage des parquets à l'eau mélangée de crysoline. — *Moustache* 13. — Vous ne pouvez rien lui réclamer de ce fait, mais vous avez le droit d'exiger de l'eau potable: en cas de refus signalez le fait à la Commission d'hygiène. — *Antoine.* — Il est libre de bâtir sur son terrain comme vous avez le droit d'élever une construction sur le vôtre, comme vous l'entendez tous deux. — *A.Z.* 145. — On vous fournira le renseignement à la gare; nous ne possédons pas ces barèmes. — *Un futur bachelier.* — Oui, il faut en fournir un nouveau. — *Un futur Français.* — Les démarches sont longues et coûteuses; nous vous conseillons de vous adresser à un agent d'affaires. — *P.B.* 8. — *Nous ne voyons pas d'autre moyen que de poursuivre la société en justice, si vous êtes bien en règle; malheureusement le procès vous entraînera à des frais élevés.* — *Madeleine ennuyée.* — Ce mot est totalement inconnu. — *M.D.C.* 14. — Non, le contrat s'y oppose. — *Une vraie Française.* — Il est indispensable de justifier de connaissances et d'aptitudes spéciales. — *Auguste V...* — On vous fournira toutes ces indications au bureau du contrôleur des contributions à la Mairie. — *A.C.G.* — Adressez-vous à un changeur. — *P.M.* 17. — Il nous est impossible de vous donner un conseil pratique dans l'ignorance où nous sommes des clauses de votre bail, s'il y en a un, ou des engagements pris de vive voix avec votre propriétaire. — *Un acheteur ennuyé.* — Consultez dans les principaux cafés le Bottin de Paris, où vous trouverez les adresses désirées. — *Contradictoire.* — Au 1er octobre, puisque vous stipulez des mois et non des jours. — *E.C.* — Nous n'en connaissons pas qui fassent la location d'ouvrages de ce genre, toujours fort coûteux; il faut les consulter aux bibliothèques publiques. — *A.B.* 65. — C'est à votre ancien patron qu'il appartient de faire la proposition à la Préfecture, mais nous doutons qu'elle soit accueillie, le délai de 30 ans exigé par la loi n'étant pas atteint. — *G.T.A.D.* 30. — Un avocat seul peut vous guider dans cette circonstance. — *A.V.* 19. — Vous êtes Français à moins que vous ne répudiez cette qualité à votre majorité. — *A.J.L.C.* — Non. — *C.A.Y.* 66. — Badigeonnez au lait de chaux. — *L.E.* — L'autorisation expresse de l'auteur est indispensable. — *M.J.R.* — Vous vous exposeriez à éluder ainsi une clause de votre contrat et à être poursuivi par votre cessionnaire. — *G.G.* — C'est une tolérance et non un droit. — *E.R.D.* n° 12. — Ils ne vous doivent de pension alimentaire que si vous êtes dénuée de ressources. — *Une lectrice assidue.* — Pour être tout à fait valables les reçus doivent être signés par votre gendre. — *F.B.J.L.* — Oui, c'est la loi. — *F.S.R.* — 1° Oui; 2° Oui. — *M.M.* — Il n'y a pas d'autre moyen que de faire renouveler l'enduit noir de la gravure. — *Un locataire ennuyé.* — Non, c'est trois mois. — *E.V.* — Non, la loi ne vise que les employés du commerce et de l'industrie. — *Timbre-poste.* — Vous obtiendrez ces indications au Bureau de renseignements de la gare du Nord. — *A.Q.* — Oui, ces frais vous incombent. — *Un commençant naïf.* — 1° Oui; 2° Oui, au droit de voirie, une fois payé. — *Un amateur.* — Consultez le grand dictionnaire Larousse à la bibliothèque de la ville. — *R.V.* 58. — Oui, il fallait prévenir trois mois avant l'expiration du terme. — *E.P.M.D.* — Le moyen le plus pratique serait de le congédier ou de le traduire devant M. le juge de paix. — *Un joueur de cartes.* — 1° Nous ne croyons pas que vous avez raison; 2° C'est la personne qui a la dame qui doit ramasser le pli. — *Une mère ennuyée,* 100. — C'est à l'ouvrier à présenter sa carte chez les divers patrons qui l'ont occupé. — *Un ennuyé* 200. — 1° Les pensionnés militaires ont droit au bénéfice de la loi sur les retraites ouvrières; 2° Un étranger touche la rente de ses versements personnels. — *E.S.* — 1° Vous pouvez cumuler vos retraites; 2° Le capital à verser serait trop important; 3° *Votre liquidation s'effectuera au lieu de votre résidence dès que vous aurez atteint l'âge de 60 ans.* — *E.E.F.* 238. — Il a intérêt comme étranger à liquider sa retraite à 60 ans d'âge. Il touchera la rente de ses versements, seulement si son patron ni lui n'effectueront plus leurs versements. — *Un entêté, Croix.* — Nous ne pouvons vous renseigner sur des données aussi vagues. Fournissez-nous la date. Selon vos dires, il nous faudrait complètement feuilleter la collection du journal de 1902, 03 et 04, sans peut-être encore trouver ce que nous voulons. Précisez. — *L.C.* 194. — 1° Même réponse que dessus. Précisez. — *A.C.* 25. — Vous nous adressez la même demande que L.C. 194. Voyez la réponse faite.

Céline 63. — Adressez une demande d'admission à M. le Président de la Commission administrative des Hospices. Expliquez votre situation comme vous le faites dans la lettre que vous nous adressez. Il y aura enquête et vu l'urgence il nous semble qu'on ne tardera guère à vous donner satisfaction. — *Paul et Achille.* — Nous avons dit après le recensement de 1911 quelles étaient les dix rues les plus peuplées de Roubaix. Les rues du Tilleul et des Longues-Haies tiennent la tête pour le nombre de la population.

L.C. 194, *Tourcoing.* — L'architecte a déclaré 3000.

TRIBUNAUX

COUR D'ASSISES DU NORD

La Chambre des mises en accusation de la Cour d'appel de Douai vient de renvoyer à la Cour d'assises du Nord pour y être jugée à la prochaine session, l'affaire suivante:

VOL QUALIFIÉ ET TENTATIVE DE MEURTRE A TOURCOING

Léon Dujardin, 32 ans, marchand de champagne à Roubaix, accusé d'avoir, à Tourcoing, le 2 avril 1913, commis un vol qualifié au préjudice de M. Louis Vercruysse et une tentative de meurtre sur M. Florimond Grimonprez.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 27 mai 1913

Présidence de M. LEROY, vice-président

SCÈNE REGRETTABLE. — Samedi, au début de l'après-midi, Mlle Clotilde Dhal, 21 ans, dont les parents demeurent rue du Mont-à-Leux, 27, à Wattrelos, passait au Sapin-Vert, près des briqueteries Delecourt, pour se rendre à son travail à Roubaix, quand elle croisa un homme qui voulut lier conversation avec elle.

Continuant sa route, la jeune fille ne répondit pas, mais l'homme se jeta sur elle, la saisissant par le cou. Aux appels de la jeune fille, on accourut à son secours et l'individu prit la fuite.

On se mit à sa poursuite et Joseph Devos, 21 ans, rattacheur, demeurant rue Roilin, 25, à Roubaix, qui était ivre, fut arrêté peu après chez sa sœur, où il s'était réfugié à Mont-à-Leux.

Le triste personnage essaie de nier, rejetant tout sur le compte de l'ivresse, mais le tribunal le condamne à quatre mois de prison avec sursis.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Audience du 27 mai 1913

Présidence de M. LEROY, vice-président

A PROPOS DE LA GRÈVE DE L'IMPRIMERIE FRÈRE, A TOURCOING. — Les incidents qui se sont produits chez M. Frère, imprimeur à Tourcoing, ne sont pas tellement anciens qu'ils ne soient encore présents à la mémoire des lecteurs du *Journal de Roubaix*. En résumé il s'agissait de onze ouvriers qui, au cours de leur travail, reçurent à manipuler une composition typographique qui avait été fabriquée hors de l'atelier et ils refusèrent de le faire, le 20 février 1913.

Devant ce refus prémédité et concerté par avance, vu son unanimité, M. Frère congédia les ouvriers qui lui avaient ainsi répondu. Il les attaqua devant le Conseil des prud'hommes pour leur demander la réparation du préjudice qu'il subissait par la cessation brusque du travail, préjudice qu'il évaluait à 500 fr. pour chaque ouvrier.

L'affaire appelée ne put être tranchée par les conseillers prud'hommes qui appelèrent pour les départager M. le juge de paix Auriol, aujourd'hui décédé, qui, le 18 mars 1913, débouta M. Frère de ses demandes, fins et conclusions.

Appel de cette décision fut interjeté et l'affaire vint ce jour devant la deuxième chambre du tribunal présidée par M. Leroy.

M. Frère réclame aux cinq compositeurs et six imprimeurs une indemnité individuelle de 500 fr., la résiliation du contrat de travail le liant à ses ouvriers mais aux torts et griefs de ces derniers, la validation des offres de salaires qu'il fait à chacun des intéressés.

A cette demande, de même que devant le Conseil des prud'hommes, les ouvriers répondent devant le tribunal civil qu'ils ont avec raison refusé d'exécuter le travail prescrit car il eut été contraire à leurs intérêts corporatifs d'effectuer un travail ébauché dans un autre atelier. Ils ajoutent aussi que M. Frère les a congédiés brusquement, qu'il avait assurément le droit de le faire vu les conventions intervenues entre les parties, mais qu'il a, ce faisant, épuisé tout son droit et qu'il ne peut réclamer au-delà.

Sur le premier point, M. Frère objecte qu'il n'a pas à s'occuper des intérêts corporatifs des ouvriers ni des décisions intérieures qui ont pu être prises entre eux. Ils se prévalent des décisions de leur syndicat, mais cela ne peut l'intéresser et ne le regarde pas. Vis-à-vis de lui, eux seuls sont responsables et aucune autre personnalité ne peut être en cause.

Si le congé immédiat lui appartenait, il n'en reste pas moins établi qu'il a subi du fait du refus de ses ouvriers un préjudice important, n'ayant pu exécuter des ordres en cours et qu'il a dû faire exécuter, à ses frais, par des concurrents. Et chose curieuse, ces concurrents font usage de la composition typographique, usage qui a provoqué le départ des ouvriers en cause. Donc, la mesure n'est pas générale et lui a été appliquée à lui seul, nouvelle cause de préjudice dont il lui est dû réparation.

Tels sont les principaux points des thèses en présence. Les intérêts de l'appelant M. Frère sont représentés par Me Dumortier, avocat à Tourcoing, et ceux des ouvriers sont soutenus de même qu'au Conseil des prud'hommes de Tourcoing par Me Spriet, avocat à Lille.

Le Tribunal met l'affaire en délibéré pour le jugement être rendu dans huit jours.

CONCERTS & SPECTACLES

TOURCOING

— Concert public. — L'harmonie « La Fraternelle » et l'orphéon « Les Trouvères » exécuteront, le jeudi 29 mai, à 8 h. 1/2 du soir, sur le kiosque de la place Thiers, les morceaux suivants:

La Fraternelle: 1. « D'Artagnan », marche (G. Allier); 2. « Poupée de Nuremberg », ouverture (A. Adam). — Les Trouvères: 3. « La Violette » (L. Patillart); 4. « Minuit » (Katto). — La Fraternelle: 5. « Marche triomphale du Centenaire » (L. Montagné); 6. « Carmen », fantaisie (G. Bizet).

GAUMONT-PALACE ROUBAISIEN

Soirée à 8 heures 1/2. Programme nouveau. 54036

CHEMIN DE FER DU NORD

Mutations. — M. Lucien Durez, sous-chef de dépôt à Boulogne, est nommé au même titre à Fives; M. Deheinzelin, facteur aux bagages à Paris, est nommé homme d'équipe de 1re classe à Lille; Mme Deramaux, employée à Lille, est nommée